

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **RELATIVE À LA PROCÉDURE DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PORTAL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA ZAC VARECOPOLE SUR LA COMMUNE DU CANNET-DES-MAURES**

### **OBJET ET DATES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

Il sera procédé à une **enquête publique** portant sur le déclassement d'emprises du domaine public dans le cadre de la réalisation du projet de la ZAC VARECOPOLE. Le déclassement envisagé porte sur une portion du chemin dit « chemin de Portal ». Le périmètre détaillé de ces emprises, dont le déclassement du domaine public est envisagé, est précisé dans les pièces constituant le dossier d'enquête publique.

**L'enquête publique se déroulera du 23/09/2026 au 07/10/2026 inclus soit 15 jours.**

### **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :**

Monsieur Michel CHABAUD a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF) par la décision n°2026-60 en date du 04/09/2026.

### **CONSULTATION DU DOSSIER :**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie du mercredi 23/09/2026 au mercredi 07/10/2026 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, située Parc Henri Pellegrin, 83340 Le Cannet des Maures, à savoir :

- Lundi : 9h à 12h - 13h30 à 17h00
- Mardi : 9h à 12h - 13h30 à 17h00
- Mercredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h00
- Jeudi : 9h à 12h - 13h30 à 17h00
- Vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA),

à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Immeuble Le Noailles, 62/64, La Canebière

CS 10474 – 13207 Marseille Cedex 01

Ou par courriel à l'adresse suivante : [commissaire-enqueteur-VAR@epfpaca.com](mailto:commissaire-enqueteur-VAR@epfpaca.com)

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de l'EPF ainsi que sur le mail dédié, les courriers doivent arriver au plus tard le 07/10/2026 à 17h, heure de clôture de l'enquête publique.

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles dans le registre papier.

### **PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :**

**Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours et heures suivants :**

- Le mercredi 23 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 7 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

### **IDENTITÉ DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET :**

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à l'EPF à l'attention de Madame la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF).

### **CONSULTATION ET PUBLICITÉ DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.